

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 589 30 avril 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Francine Crettaz
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Le châtimement carcéral

Une fois n'est pas coutume, une dépêche de l'Agence télégraphique suisse: «Au cours des cinq derniers mois, quatorze personnes sont mortes dans des prisons suisses (dont six dans des prisons vaudoises), la plupart par suicide ou par toxicomanie. En signe de solidarité avec les familles de ces personnes et pour demander de meilleures conditions de détention, quelque trois cents manifestants ont participé samedi après-midi, à Lausanne, à une marche de protestation silencieuse organisée par le Groupe Action Prison. Le cortège, précédé de six cercueils symboliques, est parti de la place de la Palud, tandis que flottait sur l'Hôtel de Ville une banderole portant les mots: «La prison tue». Les manifestants ont réclamé la suppression de l'isolement en prison et le renforcement de l'encadrement médical, sanitaire et social des détenus.»

Les morts en prison, un «problème de société», répète-t-on. Certes, mais peut-être pas dans le sens où on l'entend généralement: le problème est que l'enfermement carcéral, compris d'abord et exclusivement comme un châtimement, rencontre l'approbation quasi générale, même dans ses pires extrémités, même dans les abus systématiques de la détention préventive, par exemple. Voilà le consensus qui justifie à l'avance tous les immobilismes officiels devant les drames, tous les laisser-faire, tous les attentismes.

Savoir parler à la France

Mise en question très sèche de projets nucléaires français, situés dans une zone frontalière, suivant la tactique bien connue du gouvernement français en la matière: «L'approche de l'estimation des influences du projet montre en chacun des domaines un manque de données essentielles et parfois

même élémentaires pour pouvoir évaluer les risques avec un minimum de fiabilité. Le document remis par la France n'éclaire pratiquement aucune des questions posées.» Propos d'experts commis par la Confédération helvétique pour évaluer les risques courus par les Genevois en cas de mise en service du surrégénérateur de Super-Phénix? Vous n'y êtes pas du tout. Ces phrases sont extraites d'un rapport belge mettant en garde Paris à propos de la construction prévue de quatre nouveaux réacteurs nucléaires dans les Ardennes, à proximité de la frontière franco-belge. Interpellé depuis des mois, le gouvernement Barre faisait la sourde oreille. En février dernier, la Belgique mettait sèchement les choses au point, exigeant «d'être associée de manière permanente aux mécanismes d'alerte et de contrôle ainsi qu'au contrôle des rejets de toutes natures, radioactifs ou non» («Le Monde», 14.3.1981). A quand l'intervention helvétique dans le ton qui semble s'imposer?

Bûcher xénophobe

Le bûcher est dressé; il ne reste plus qu'à glisser l'allumette. C'est l'impression très nette qu'a laissée la dernière assemblée des délégués de l'Action Nationale (tendance Valentin Oehen) tenue le week-end dernier à Bâle. Au menu, bien sûr, le projet de loi sur les étrangers. Les responsables du mouvement nationaliste, dans l'impossibilité de renouveler vraiment les thèmes de leur action politique, salivent à l'idée de lancer un référendum. Mais ils se demandent s'ils ont encore les moyens de mener à chef une campagne de récolte de signatures (50 000). Nul doute que s'ils se décident à monter au front, les appuis et les encouragements, matériels ou autres, ne leur manqueront pas, dans les milieux qui répugnent à ternir leur image de marque, toute de tolérance, de pluralisme et de charité bien ordonnée. Non, il ne manquera pas d'allumettes pour le prochain feu de joie xénophobe.

Réflexions d'un chercheur à la recherche d'un emploi

Permettez-moi d'ajouter quelques réflexions sur le fonctionnement de la recherche en Suisse¹ à partir de mon expérience de la recherche en sciences sociales (science politique et sociologie).

* * *

Tout d'abord sur le non-métier de chercheur. L'OFIAMT ignore cette rubrique professionnelle. Le Fonds national de la recherche scientifique ne l'applique qu'à des bénéficiaires de bourses pour jeunes chercheurs: toujours jeunes! Les conditions d'exercice de cette activité sont en effet telles qu'il est bien difficile d'y durer. La stabilité de l'emploi n'existe pas (je parle ici des assistants engagés par les bénéficiaires de crédits de recherche); le «patron» peut vous éjecter à sa guise sans que ni le Fonds ni l'Université aient à dire quoi que ce soit; même si le patron est bon type, il ne peut pas prendre d'engagements au-delà de la période couverte par le crédit (2-3 ans), et une éventuelle prolongation n'est annoncée que quelques semaines d'avance.

Pas de promotion non plus, cela coûterait trop cher. Avec un doctorat, on peut juste prétendre à un salaire de premier assistant (à Lausanne; cela varie quelque peu selon les universités), soit moins qu'un enseignant secondaire; et encore nous a-t-on fait récemment remarquer sans vergogne que l'engagement d'un docteur «alourdirait passablement le cadre du budget».

On trouve donc deux catégories de personnes concernées par la recherche: les «requérants», manda-

rins titulaires d'une chaire universitaire et à peu près seuls dignes (du haut de leurs 8000 à 10 000 francs mensuels) de gérer les crédits de recherche; les (jeunes) chercheurs en situation précaire et sous-payés, saisonniers de la recherche sous la direction des mandarins. C'est bien voulu ainsi, la perspective de n'avoir (pour cause de sécurité de l'emploi) «plus que des chercheurs de 60 ans» étant le cauchemar du président sortant du Fonds national, l'ex-parlementaire fédéral libéral et toujours professeur de grec O. Reverdin (interview dans «30 Jours», avril 1981).

En résumé: les chercheurs ne sont pas des salariés comme les autres. Doivent-ils tenter alors leur chance de manière indépendante?

BUREAUCRATISATION ET OPACITÉ

Avec une thèse en poche, on peut présenter une requête: est-ce là la voie à suivre pour un chercheur plus tout à fait jeune (35 ans suffisent, M. Reverdin, on est loin des 60)? Comme tous ceux qui ont fini par prendre l'habitude de voir les projets à la conception desquels ils ont participé être refusés par «le Fonds», je cherche à comprendre la logique des décisions de cet inflexible aréopage. Une chose est claire, c'est que rien n'est clair.

Mieux vaut être professeur ordinaire d'une grande Uni (les EPF, Uni Zurich, Uni Genève, pour les sciences sociales), idéologiquement pas dérangeant, et aborder des thèmes pas trop chauds selon une méthodologie statistique éprouvée. Mais ce n'est pas une obligation absolue, et l'on citera aisément tel ou tel projet où tous ces critères ne sont pas remplis.

KAFKA

Les motifs de refus indiqués (sur demande expresse seulement) par le Fonds ne vous éclaireront pas davantage. C'est, presque toujours, votre «méthodologie» qui est incriminée — mais le terme reste

vague; pour faire bon poids, on vous indiquera par exemple qu'il faut à la fois prendre davantage en considération la spécificité de la Suisse et développer la comparaison internationale. Que faire de tels conseils? Le chercheur a le sentiment, comme dans un roman de Kafka ou «Alice au pays des merveilles», que les règles du jeu évoluent sans cesse, et que répondre correctement à une exigence c'est simultanément prêter le flanc à une critique nouvelle aussitôt formulée.

* * *

Si j'essaie de prendre du champ et, faute d'une logique apparente, de chercher une logique sous-jacente, il me semble que le Fonds national, c'est-à-dire les mandarins qui en constituent la structure décisionnelle, agit par crainte du risque. Bureaucratie: «Ne pas prendre de risque» et gros bon sens: «Qui cherche trouve» conduisent à accepter le plus souvent, sinon toujours (je n'ai pas totalement renoncé à trouver la faille...), des projets où l'on sait d'avance, plus ou moins précisément, à quels résultats on va aboutir.

Sartre reprochait aux marxistes, dans les années cinquante, de ne chercher que ce qu'ils savent déjà. Paradoxalement (?), le Fonds est plus proche des seconds que du premier. Il n'empêche que Sartre avait raison, cette démarche est le contraire de la recherche.

J'AI ÉTÉ TROMPÉ

J'ai eu, comme beaucoup de politologues et sociologues, l'illusion que les programmes nationaux de recherche allaient vivifier la recherche en sciences sociales, par apport de moyens supplémentaires et par confrontation interdisciplinaire avec des «problèmes» concrets. Je me suis trompé, et je pense avoir été trompé. Je suis maintenant pour la suppression des programmes nationaux et le retour des crédits qu'ils représentent aux autres activités du Fonds national, et pour le développement de

¹ cf. DP 585 et 586: La Suisse à la recherche d'une politique de la science.

recherches par contrats, sur appels d'offre par les services administratifs concernés. Cela ne changera pas forcément les projets retenus, mais au moins cela clarifiera considérablement un processus que même les acteurs dominants ne paraissent plus comprendre.

CRITÈRES ET ARBITRAIRE

Tous ceux qui ont proposé un projet dans le cadre de ces programmes et avec qui j'en ai parlé m'ont dit: «On ne comprend pas selon quels critères les choix sont faits; si encore c'était du copinage pur et simple, on pourrait jouer, mais ce n'est même pas ça.» Une citation à l'appui de ce sentiment général, celle d'une justification du refus d'un projet sur l'intégration des jeunes étrangers (progr. national «intégration sociale, jeunesse»): «Ce n'est pas une insuffisance de la qualité scientifique, mais des considérations purement financières et le critère de la coordination optimale qui ont conduit le groupe d'experts à transmettre au Conseil de la recherche un avis négatif» (traduit de l'allemand par moi). Comme la «coordination optimale» n'est nullement explicitée où que ce soit, je ne puis appeler cela que par son nom: de l'arbitraire.

L'appel d'offres par l'administration aurait l'avantage considérable que les exigences de «la pratique» («der Praxis», comme l'on dit si joliment, en l'identifiant en général, ô Hegel, à l'action de l'Etat) et celles de la démarche scientifique (faut-il dire d'une démarche scientifique?) pourraient être directement et clairement confrontées, au lieu du système actuel où le requérant cherche à anticiper la demande de l'administration et à la traduire dans son langage, dont il n'est même pas sûr que celle-ci le décode. Evidemment, quelques intermédiaires y perdraient leur (petit) pouvoir.

La recherche scientifique est une activité risquée.

On peut trouver de l'inattendu, ou du banal, ou rien du tout, ou ce qu'on avait pressenti. Une institution de financement de la recherche qui refuse ce risque est inadéquate.

Dans la situation actuelle, ce risque est porté en grande partie par les chercheurs eux-mêmes, on l'a vu: risques professionnels, risque que le résultat déplaît au patron ou au Fonds, risque que la poursuite ou un nouveau projet soit refusé.

En ouvrant le jeu, en précisant le risque par clarification des procédures de décision, en prenant quelques mesures qui diminueraient les risques professionnels des chercheurs (délais de réponse plus courts, contrat pour la durée du crédit accordé, aide au placement et au recyclage des chômeurs hautement qualifiés que produit le système), on pourrait à la fois viser plus de justice et plus de créativité. M. Reverdin n'a pas voulu le comprendre. Son successeur modifiera-t-il la pratique? Je suis peu enclin à le croire; pour moi le FNRS a «fait ses preuves», comme on dit, mais dans un sens assez négatif, celui de l'insécurité sélective, du conformisme et de l'opacité.

PARTAGER LE GOÛT DU RISQUE

Ce que je crois, c'est qu'une pratique différente, liée à des mouvements plus qu'à des institutions, ouverte, créatrice (et pas seulement pour le cercle étroit des collègues), peut se développer. Pour cela, il faut des contre-institutions, de l'imagination, une prise de conscience de la signification de la recherche et du statut des chercheurs dans la société; bref, un mouvement à contre-courant. Aurai-je des compagnons?

Gérard de Rham

LETTRE OUVERTE POUR LE 1^{er} MAI

A la bonne heure!

Au patron des patrons suisses, Monsieur H. Allenspach, Dans la nuit du 28 au 29 mars dernier on nous enlevait discrètement une heure. Dans quelques mois cette dernière nous sera restituée de la même manière. Dans cette perspective, une idée que j'aimerais partager avec vous, connaissant votre sens de l'efficacité.

Cette heure de plus à notre disposition, n'y a-t-il pas mieux à en faire que de la «consommer» pendant notre sommeil? Eh oui! Reprenons-la au milieu de la journée. Que de belles et utiles retombées:

— Deux millions de travailleurs œuvrant une heure de plus, ça se chiffre par plusieurs millions, non? Le calcul doit être exaltant; je vous laisse ce plaisir.

— Dans les écoles, les gymnases, les ateliers, les universités, apprentis et étudiants emmagasineront pour soixante minutes de plus de «culture». Pas de résultat immédiat, certes. Mais entre nous, il ne faudra pas aller chercher plus loin l'origine du bond de notre économie ces prochaines années.

— Et nos soldats M. Allenspach? Sans compter notre prestige: depuis le refus de la semaine des 40 heures l'occasion de démontrer à l'étranger que nous sommes un peuple travailleur et économe ne s'était plus présentée...

Décidément, vous admettez qu'il est impensable de gaspiller cette heure. Pas de laisser-aller! Pensons au magnifique précédent de 1978. Le peuple suisse a tracé la voie à suivre. A vous de jouer, M. Allenspach. Que de temps perdu!

F.C.

L'Organisation mondiale de la santé, le code et le biberon: les industries ne lâchent pas le morceau

Il naît chaque année 80 millions de petits d'hommes, dont moins d'un sur mille en Suisse (70 à 75 000). La plupart des nouveau-nés sont nourris naturellement par leur mère, comme des mammifères. Les autres prennent bon gré mal gré leurs distances d'avec leur condition animale pour «bénéficier» du progrès technique, concrétisé en l'occurrence par les laits en poudre et autres farines lactées, les petits pots de «baby-food» et les aliments à base de céréales, de fruits ou de légumes.

Au total, le marché suisse de l'alimentation fabriquée pour les nourrissons dépasse la centaine de millions de francs. Une récente analyse des rayons effectuée par des membres de la Fédération romande des consommatrices a révélé qu'il y avait en Suisse pas moins de 71

produits pour nourrissons jusqu'à trois mois, sans compter les jus de légumes et les fruits, ni les purées de viande en pots, ni les thés pour enfants...

Que la promotion des ventes de tous ces produits, qui se déclarent selon les cas compléments ou substituts du lait maternel, ait donné lieu à des abus, on le sait dans le monde entier, au moins depuis le fameux procès de Berne, celui du «tueur de bébés», alias Nestlé (1974/1978). Qu'il faille par conséquent mettre un peu d'ordre dans les pratiques commerciales sévisant dans le secteur, tous les intéressés l'ont compris, à commencer par les industriels de l'alimentation infantile. Et c'est là que tout se gâte. Une fois de plus.

Or donc, après divers travaux et sondages préparatoires, une réunion est convoquée en octobre 1979 conjointement par l'OMS et l'UNICEF. Cette conférence s'inscrit dans le cadre des programmes permanents des deux organisations invitantes, relatifs à la promotion de l'allaitement au sein et à l'amélioration de la nutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants. Y participent environ 150 personnes représentant les gouvernements, diverses organisations rattachées aux Nations Unies, d'institutions de coopération technique, d'ONG diverses des disciplines scientifiques concernées, ainsi que l'industrie de l'aliment pour nourrisson. La Suisse avait, pour l'occasion, composé une délégation de quatre personnes dirigée par le Dr Frey, directeur de l'Office fédéral de la santé publique.

Cette importante réunion permet de trouver un accord général sur plusieurs questions de principe recommandant notamment la formulation, l'élaboration d'un «code international de commercialisation des préparations pour nourrissons et autres produits utilisés comme substituts du lait maternel».

MARCHE ARRIÈRE

Depuis la première version datée de février 1980, le projet de code a connu différentes modifications qui vont toutes dans le sens d'une édulcoration. La troisième version qui sera soumise la semaine prochaine à la 34^e Assemblée mondiale de la santé (OMS) lui parviendra sous deux formes différen-

tes: celle d'une série de recommandations aux gouvernements des pays membres et celle d'un code ayant une portée juridique contraignante à l'égard de ces pays.

Ces deux formulations (dites du «should» et du «shall») expriment évidemment une volonté inégale de réglementer la commercialisation des aliments du premier âge; les représentants du tiers monde, où sévissent les méthodes de vente les plus ouvertement agressives, et les scientifiques, en grande majorité convaincus de l'inimitable supériorité du lait maternel, sont partisans d'une grande fermeté. Les industries, elles, recherchent évidemment à poser des formulations aussi vagues et peu contraignantes que possible, permettant de sauver à la fois la face et le marché, l'éthique et le profit.

LA SUISSE PARMİ LES MOUS

Fidèle à sa tradition en la matière, la Suisse se prononcera sans doute pour un catalogue de recommandations, comme elle l'a fait par exemple pour le code de conduite des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Argumentation officielle: «L'expérience démontre que l'on n'élabore pas au cours de ces négociations (internationales) des règles suffisamment précises pour qu'elles puissent entraîner selon notre conception du droit une force obligatoire» (seizième Rapport sur la politique économique extérieure du 21.1.81, ch. 71).

Pour significative qu'elle soit, la décision quant à la forme du code ne sera pas la seule que les délégués à l'Assemblée de l'OMS auront à prendre. Ils devront en effet se prononcer également sur les différentes questions auxquelles la troisième version donne une réponse différente — et plus favorable à l'industrie — que la réunion d'octobre 1979. Par exemple, il s'agira de définir le champ d'application du code: doit-il couvrir, comme le voulaient les négociateurs, tous les substituts du lait maternel

et autres produits pour nourrissons, ou bien seulement, comme on le pense maintenant, les produits dérivés du lait et donnés au biberon (excluant donc les céréales, les bouillies, etc.).

Autre question: en octobre 1979, les substituts étaient destinés aux seules mères qui ne peuvent allaiter, alors que le préambule du projet actuel reconnaît comme «marché légitime» celui de toutes les mères qui n'alimentent pas leur enfant, qu'elles en soient capables ou non. Par ailleurs, il

Au début était un groupe de femmes anglo-saxonnes à Genève, et aujourd'hui un groupe «Information allaitement», une quinzaine de femmes, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, qui offre aux femmes concernées par le sujet, ainsi que le rapporte Michel-H. Krebs dans «L'Impartial» (14.4.1981, un long article fort bien documenté où on trouvera toutes les indications pratiques indispensables), une permanence téléphonique (039 22 29 70) et des réunions périodiques, informelles et sans engagement (le premier mercredi du mois): sous nos latitudes aussi, l'allaitement peut être un problème pour des mères, soumise entre autres aux mille et une sollicitations de l'industrie alimentaire spécialisée dans les produits pour nourrissons.

était explicitement prévu dans la version 1979 que la promotion ou la publicité ne doit en aucune manière laisser ni faire croire que les substituts du lait maternel puissent lui être supérieur ou même l'égaliser. Cette exigence ne figure plus dans le projet définitif. Et cette disparition va arranger bien du monde, puisque à noter par exemple sur 21 substituts du lait maternel recensés sur le marché suisse, seuls sept (deux Guigoz et cinq Nestlé) portent mention de la supériorité du lait maternel, — en ajoutant chaque fois une allusion au caractère complémentaire de l'alimentation fabriquée. On ne retrouve en revanche ni indication, ni allusion à ce sujet sur les emballages des marques Galactina

(Roco/Nestlé), Migros, Milupa (groupe allemand), Wander (groupe Sandoz).

Malgré les allègements apportés au projet de code, le Conseil international des industries des aliments infantiles (ICIFI) maintient son opposition. Selon le président de l'ICIFI, E. W. Sanders, également vice-président de Nestlé, «l'industrie mondiale juge inacceptable le projet de code dans sa forme actuelle». Et de qualifier ce même projet de «restrictif, inconsideré et inapplicable» («Forum du développement», publication des Nations Unies, avril 1981).

LES SPOTS ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Quant à Beat Hodler, qui assume avec son père le secrétariat de l'Association des fabricants suisses des produits alimentaires, il se rallie aux objectifs des recommandations du projet de code, tout en faisant des réserves expresses à propos de certaines de ses dispositions. Parmi les huit points soulevés dans sa prise de position à ce sujet, il convient de relever une affirmation pour le moins audacieuse: l'art. 5.1 du projet, qui préconise la suppression de toute publicité pour les seuls substituts du lait maternel, constituerait une violation du droit fondamental à la liberté d'expression! Ainsi, au cas où vous ne l'auriez jamais remarqué, en subissant les spots publicitaires à la TV, vous participez à l'exercice de la liberté d'expression des annonceurs! Au reste, les fabricants suisses de «baby-food» revendiquent par exemple le droit de pouvoir continuer à éduquer les jeunes mères en matière de nutrition infantile; tous ceux qui travaillent dans les cliniques d'accouchement du monde entier savent parfaitement ce que ce type d'éducation veut dire.

Toute cette affaire illustre (si besoin était encore) le caractère insignifiant des codes de déontologie auxquels les producteurs, les vendeurs ou les publi-

cistes acceptent de soumettre leurs pratiques. Editées «spontanément», ces règles ont en fait pour fonction d'éviter l'intervention du législateur: à tout prendre, mieux vaut l'auto-restriction que la contrainte légale... Mais même dans les cas où, comme dans les organisations internationales, les gouvernements ont leur mot à dire, les termes des codes sur lesquels un consensus finit par s'établir n'offrent qu'une mince garantie de respect. En effet, à chaque fois, on évite soigneusement la mise en place d'une institution efficace de surveillance, on «oublie» de prévoir des sanctions en cas de violation.

Reste à savoir si la délégation suisse à l'Assemblée mondiale de la santé, empreinte du souci de pragmatisme officiel en Helvétie, se déterminera en fonction de cette constatation universelle: les codes de déontologie ont une fonction d'alibi et parviennent parfois à la remplir.

Pour écologistes fortunés

A vendre (grandes surfaces)

chêneraies, Magnot-Vétroz
forêts-taillis, Monmort-Isières
forêts-pâturages, vallée de la Lizerne
forêts-pâturages, vallon de Derborence

Marco Genetti
1917 Ardon
Tél. 027/86 13 79

36-24188

Petite publicité gratuite à une publicité parue dans le «Nouveliste» des 25/26.4.1981: ou l'art de prendre les écologistes pour des canards sauvages.

VAUD

Réforme scolaire: M. Junod et la procédure

Le référendum lancé par les milieux de droite vaudois contre le décret définissant les principes de la réforme scolaire a donc abouti.

Compte tenu des circonstances, concurrence de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et vacances pascales, le score, environ 17 000 signatures, est bon.

La procédure va donc suivre son cours. M. A. Junod, chef du Département de l'instruction publique, dans une interview à «24 Heures» faite sur le ton de la plus extrême «distanciation» — comme si ce projet n'était pas son projet — déclarait se réjouir à l'idée que les partis, au Grand Conseil, auraient à préavisé à l'intention du peuple: belle démonstration de leur désaccord!

Quelle est donc cette procédure? Le Grand Conseil peut-il dire autre chose que: la loi ayant été votée, à vous de trancher?

En fait, selon la nouvelle rédaction de l'article 107 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, la demande de référendum est transmise au Grand Conseil qui ordonne la réunion des assemblées de commune.

Cette procédure est justifiée dans la mesure où le Grand Conseil est l'autorité suprême qui pourrait décréter la nullité d'un référendum: s'il portait, par exemple, sur une dépense «liée» ou sur un poste du budget.

Formellement, un préavis est possible essentiellement parce que les mêmes articles de loi traitent et de l'initiative et du référendum. Sur le fond, l'idée d'un préavis du Grand Conseil sur un référendum est absurde. La balle n'est plus dans le camp du législatif.

L'occasion est donc donnée au Grand Conseil d'introduire la pratique de la procédure la plus simplifiée.

Même si M. Junod doit rentrer sa «Schadenfreude» à l'idée de voir éclater au grand jour l'embarras des partis. On préférerait d'ailleurs que le conseiller d'Etat radical sache ce qu'il se veut.

PRESSE

Au beau temps des quotidiens socialistes

La presse romande perdait, il y a dix ans exactement, le dernier quotidien socialiste. Et la brèche ouverte dans le pluralisme des opinions s'est élargie depuis lors: «La Voix ouvrière», communiste, est, on le sait, hebdomadaire depuis la fin de 1979. Qui se souvient encore du concert de lamentations qui accompagna la mue de l'organe du Parti du travail et des professions de foi généreuses des éditeurs et des rédacteurs en chef, tous prêts à prendre la relève pour le plus grand bien des lecteurs abandonnés?

Comment en est-on arrivé là? Un peu d'histoire. C'est à la veille de la première guerre mondiale que

sortit de presse le premier quotidien socialiste romand, «La Sentinelle». Le titre, un beau titre, était ancien. Ce fut celui d'un hebdomadaire, celui d'un bi-hebdomadaire, celui d'un tri-hebdomadaire; il disparut même momentanément. Finalement, le passage au quotidien en 1912 allait marquer le début d'une aventure qui dura près de soixante ans. Un bail!

L'ABONDANCE

Ces années-là étaient celles de l'abondance. A peu près à la même époque, les socialistes vaudois lançaient «Le Droit du Peuple», et les Genevois, «Le Travail», deux quotidiens aussi.

En automne 1939, la crise dans le mouvement socialiste genevois et vaudois amène l'exclusion de Léon Nicole et de ses amis, mais aussi l'abandon

de l'impression des journaux par les Imprimeries Populaires. Faute d'équipements techniques suffisants, les éditeurs du «Droit du Peuple» et du «Travail» doivent abandonner la parution quotidienne et se replier sur des formules moins ambitieuses, paginations réduites, parution deux à trois fois par semaine. Ils créent une coopérative d'imprimerie qui est prête à assurer la publication quotidienne des deux journaux au moment où un arrêté du Conseil fédéral (5 juillet 1940) les interdit.

Entre les deux guerres mondiales, deux autres quotidiens de gauche paraissent sporadiquement en Suisse romande. En 1921, le Parti communiste, récemment créé, lance «L'Avant-Garde» qui survit du 1^{er} mai 1921 au 5 mars 1922. Dans le premier tome de ses mémoires, Jules Humbert-Droz évoque cette publication et note qu'elle «eut un certain succès à Genève et trouva quelques centaines d'abonnés en Suisse romande». Pas de quoi poursuivre l'expérience dans de bonnes conditions.

En 1924, des querelles au sein du Parti socialiste vaudois amènent Charles Naine à quitter le «Droit du Peuple» (en juin). Le 1^{er} juillet, il lance, avec des amis, un nouveau quotidien, «La Démocratie socialiste»... qui disparaît en novembre de la même année.

Après que le Parti socialiste suisse eut renoncé à reconnaître «Le Droit du Peuple» et «Le Travail» comme ses organes, la place était libre pour de nouvelles tentatives sous le sceau socialiste. C'est l'apparition du «Peuple» en automne 1939. La parution quotidienne est assurée quelques semaines après le lancement; mais une collaboration avec «La Sentinelle» se révèle rapidement nécessaire. On sait qu'une fusion sous le titre «Le Peuple-La Sentinelle» n'empêchera pas la disparition du journal en mai 1971.

A noter que de l'été 1940 à l'été 1944, «La Sentinelle» et «Le Peuple» furent les seuls quotidiens socialistes de langue française paraissant en

Europe et, peut-être, dans le monde. La suppression progressive des interdictions du Parti communiste et de la Fédération socialiste suisse permirent la constitution légale du Parti suisse du travail et le lancement, en août 1944, de «La Voix ouvrière», hebdomadaire d'abord, puis quotidienne dès le 6 avril 1945.

Depuis le début de l'année passée, il n'y a donc plus de quotidien de gauche en Suisse romande. Remarquons que cette disparition correspond à une réduction importante du nombre des quotidiens romands. Deux indications chiffrées. Au lancement de «La Sentinelle» quotidienne, il y avait neuf quotidiens dans le canton de Neuchâtel, dont quatre paraissaient à La Chaux-de-Fonds, trois à Neuchâtel, un au Locle et un à Cernier. Il reste actuellement deux quotidiens dans ce canton. En 1930, alors que «Le Droit du Peuple» paraissait à

Lausanne, il y avait dix quotidiens dans le canton de Vaud, dont six à Lausanne (avec un quotidien agrarien: «Le Pays vaudois»), deux à Vevey et deux à Montreux. Il reste sept titres dans le canton de Vaud.

Les conditions de diffusion d'un message politique quotidien étaient probablement plus aisées autrefois, eu égard au militantisme des abonnés potentiels, parce que les moyens techniques étaient plus simples et moins onéreux qu'aujourd'hui, parce que les entreprises concurrentes étaient de dimensions moyennes et comparables, incapables par exemple de dominer le marché publicitaire. Le quotidien politique du XXI^e siècle? Sur papier ou non? Il reste moins de vingt ans pour le préparer. A peine deux fois la durée de l'absence du «Peuple-La Sentinelle» depuis sa dernière disparition.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le professeur de français et les brigades rouges

J'espère que vous avez bien réfléchi...

Vous avez fait de moi un «maître de langue et de littérature françaises au gymnase» — je veux dire: par l'intermédiaire de vos représentants, lesquels à leur tour ont ratifié ma «nomination» par des fonctionnaires *ad hoc*. Par ailleurs vous avez prévu un programme — vous? «si ce n'est toi, c'est donc ton frère», ou plus exactement ton arrière-arrière grand-père — qui prévoit l'étude d'un certain nombre d'auteurs.

Bien.

Et parmi ces auteurs...

Mais citons d'abord les textes:

«(...) La nature morale a ses caprices, elle se permet de faire çà et là d'honnêtes gens et des cais-

siers. Aussi, *les corsaires que nous décorons du nom de Banquiers* (c'est moi qui souligne) et qui prennent une licence de mille écus comme un forban prend ses lettres de marque, ont-ils une telle vénération pour ces rares produits des incubations de la vertu qu'ils les encagent dans des loges afin de les garder comme les gouvernements gardent les animaux curieux.»

Non, ce texte n'est pas de Ziegler, ni de Masnata, ni n'est tiré du livre de Torracinta, *Les Banques suisses en question* (décidément, je crois que ce dernier livre est à lire sans tarder!).

Mais continuons:

«Le Gouvernement (...) lève sur les jeunes intelligences, entre dix-huit et vingt ans, une conscription de talents précoces; il *use par un travail prématuré* de grands cerveaux qu'il convoque afin de les trier sur le volet comme les jardiniers font de leurs graines. Il dresse à ce métier des jurés peseurs de talents qui essaient les cervelles comme on essaie l'or à la Monnaie. Puis, sur les cinq cents têtes chauffées à l'espérance que la population la plus

avancée lui donne annuellement, il en accepte le tiers, le met dans de grands sacs appelés Ecoles, et l'y remue pendant trois ans. (...)

»Ceci est le bilan exact du Talent et de la Vertu, dans leurs rapports avec le Gouvernement et la Société à une époque qui se croit progressive. Sans cette observation préparatoire, une aventure arrivée récemment à Paris paraîtrait invraisemblable, tandis que, dominée par ce sommaire, elle pourra peut-être occuper les esprits assez supérieurs pour avoir deviné les véritables plaies de notre civilisation qui, depuis 1815, *a remplacé le principe Honneur par le principe Argent.*» (C'est encore moi qui souligne.)

Le tout signé: Balzac, dans son *Melmoth réconcilié*.

De grâce, dites-moi comment je dois présenter ce texte à mes élèves, sans passer pour un incendiaire et sans en faire des brigadistes rouges!

Bien sûr, les méthodes actuelles de la critique me donnent quelques moyens de m'en tirer:

Je puis me pencher sur *l'inconscient* de l'auteur, et partant de l'équation freudienne: *or = feces*, c'est bien le diable si je ne parviens pas à la conclusion que Balzac nourrissait des désirs incestueux pour sa grand-mère!

Je puis aussi m'intéresser aux *structures* de son roman, tenter un «essai d'analyse stylistique», dans lequel j'étudierai l'aspect graphique du texte, la construction des phrases, le «rythme accentuel», etc¹. Seulement voilà: ces jeunes sont parfois étonnamment pervers: ne verront-ils pas alors dans Balzac de la «littérature», dans le sens le plus fâcheux du terme?

On me répondra peut-être que c'est un moindre risque...

J.C.

¹ Voir à ce sujet, par exemple, une étude consacrée à *L'Été des Sept-Dormants* de Jacques Mercanton, parue dans la revue *Études de Lettres* d'octobre-décembre 1980.

Comment placer vingt milliards par an

On les appelle les investisseurs institutionnels. Ce sont les gérants des grandes fortunes de Suisse: les caisses de pension (90 milliards de francs à fin 1980), les compagnies d'assurance (74 milliards), les 71 banques de la statistique (24 milliards de titres), les fonds de placement (15 milliards), sans oublier les fonds de compensation (de l'AVS principalement: 20 milliards). Toutes ces institutions ont accumulé une fortune totale de l'ordre de 223 milliards selon les calculs et les estimations de la FIPPER, Fondation d'Investissement pour la prévoyance en faveur du personnel («Informations», n° 6/avril 81).

Tous ces investisseurs institutionnels ont «besoin» de placer une vingtaine de milliards de francs par an et ils le font en fonction de certaines règles. Les consignes interdisent les placements spéculatifs et restreignent plus ou moins fortement la mise à disposition de capital-risque, si bien que tous ces investisseurs se retrouvent sur le marché des

valeurs sûres, stables et obligataires, qui ne suffit pas à leurs besoins.

En effet, les émissions publiques de débiteurs suisses et étrangers (sans les placements privés d'obligations) ont absorbé moins de cinq milliards en 1977-78-79, et à peine plus de douze milliards en 1980. Il est facile d'en déduire que les investisseurs institutionnels, dont les placements en obligations s'élèvent à sept ou huit milliards par an, interviennent de plus en plus massivement sur le marché hypothécaire, et surtout sur le marché suisse des capitaux; ils sont désormais d'ailleurs les principaux acquéreurs des bons de caisses émis par les banques et jouent aussi un rôle capital sur le marché intérieur des dépôts à terme.

Il est difficile d'aller au-delà de telles généralités sur la politique de placement des investisseurs institutionnels en l'absence de toute statistique et étude détaillée à ce sujet. Vu leur importance désormais prépondérante, ces investisseurs méritent que leurs décisions soient prises de manière plus transparente, et ne déploient plus leurs effets derrière le rideau de fumée que même la Banque Nationale Suisse ne semble pas pressée de déchirer.

A SUIVRE

Le professeur et écrivain bien connu Roger-Louis Junod abandonne sa chronique de télévision dans «La Vie protestante» après près de cinq ans de cet exercice délicat. Signe des temps: le chroniqueur a décidé, non pas de se passer désormais d'écrire, mais de se passer de télévision.

* * *

Cinq membres romands au sein du comité récemment fondé pour combattre l'initiative pour l'égalité des hommes et des femmes (votation populaire du 14 juin prochain). En tout cas M. Georges Morisod, président de l'Union valaisanne des arts et métiers: et de un, et les autres, qui restent encore inconnus comme en ont décidé les responsables de

la lutte qui sera menée contre «le nivellement des positions sociales de l'homme et de la femme»? Les paris sont ouverts.

* * *

Ne sombrons pas dans les superlatifs; mais tout de même: il est difficile d'imaginer plus consistant et plus stimulant dans le genre (mensuel politique, ouvert sur l'actualité internationale) que la dernière livraison (avril) du «Monde diplomatique», avec en particulier ses dossiers sur l'Espagne, le Vietnam, l'Argentine, sur la «médicalisation du sous-développement», les régions et les «crises de l'Etat-nation», et enfin «la culture, une affaire d'Etat». Puisque nous en sommes à quelques petits détours du côté de la presse, signalons également, dans un tout autre genre, que la «Revue syndicale»

(mars 1981) publie en une quarantaine de pages le «programme de travail de l'Union syndicale suisse pour les années 80», un point de repère utile et utilisable. Ailleurs, une petite somme sur les handicapés et les bien-portants («Devenir partenaires») dans le numéro d'avril des «Cahiers protestants» (adresse utile: Union 5, 2502 Bienne).

POINT DE VUE

L'enclume des jours

Une petite annonce, tout d'abord: «Urgent, cherchons un serrurier-constructeur, ou équivalent, sachant travailler de façon indépendante. Engagement pour 4-6 mois, dont 3-5 en Afrique noire, pour construction solaire artisanale dans le cadre d'un projet de développement. Début du contrat au plus tôt. Prendre contact avec le Centre écologique Albert Schweitzer, Neuchâtel, tél.: 038 25 08 36.»

* * *

Ainsi donc, certains socialistes des Montagnes neuchâteloises semblent furieux. Ah...

Pour ma part, chaque printemps, je fais une cure de dépuratif à la salsepareille. Un petit coup au goulot de la bouteille avant chaque repas. Excellent. Pourquoi les socialistes n'en feraient-ils pas autant? Cela purgerait les humeurs que d'aucuns semblent avoir bien sombres...

(Détail pratique: alors qu'elle me les a envoyés régulièrement pendant près de dix ans, la Chancellerie de La Chaux-de-Fonds ne me fait plus parvenir, depuis quelque temps, les documents qu'elle diffuse en service de presse: rapports de l'Exécutif, comptes, procès-verbaux, etc. Comme c'est étrange... Et piquant, bien sûr.)

Bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer.